

# Il faudra dissoudre l'Arcom et juger les 9 crapules qui ont viré Hanouna de la TNT

écrit par Lucette Jeanpierre | 26 juillet 2024



*Collège de l'Arcom 2023 : (de gauche à droite) Bénédicte*

*Lesage, Denis Rapone, Juliette Théry, Hervé Godechot, Roch-Olivier Maistre, Benoît Loutrel, Anne Grand d'Esnon, Laurence Pécaut-Rivolier, Antoine Boilley. © Charlotte Schousboe pour l'Arcom.*

Ils ont osé ! Voici leur nom :

**Hervé Godechot**, ancien conseiller du collège du CSA (désigné par le président du Sénat, avec un mandat de 6 ans depuis février 2019), devenant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 conseiller membre du collège de l'Arcom ;

[Roch-Olivier Maistre](#), ancien président de chambre et rapporteur général à la Cour des comptes, ancien président du CSA (désigné par le président de la République, **pour une durée indéterminée depuis février 2019**), devenant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 le premier président du collège de l'Arcom ;

**Juliette Théry**, ancienne conseillère du collège du CSA (désignée par le président du Sénat, avec un mandat de 6 ans depuis février 2021), devenant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 conseillère membre du collège de l'Arcom ;

[Benoît Loutrel](#), ancien conseiller membre du collège du CSA (désigné par le président de l'Assemblée nationale, avec un mandat de 6 ans depuis février 2021), devenant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 conseiller membre du collège de l'Arcom ;

**Anne Grand d'Esnon**, ancienne conseillère membre du collège du CSA (désignée par le président de l'Assemblée nationale, pour reprendre depuis juin 2021 le mandat initial de 6 ans de [Michèle Léridon](#), nommée en février 2019 mais décédée), devenant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 conseillère membre du collège de l'Arcom ;

**Laurence Pécaut-Rivolier**, ancienne conseillère à la Cour de cassation, ancienne conseillère de la Hadopi (désignée par la

première présidente de la Cour de cassation), nommée par décret du 17 décembre 2021, devenant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 conseillère membre du collège de l'Arcom ;

**Denis Rapone**, conseiller d'État, ancien président de la Hadopi (désigné par le vice-président du Conseil d'État), nommé par décret du 17 décembre 2021, devenant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 conseiller membre du collège de l'Arcom.

**Antoine Boilley**, cadre de France Télévisions (désigné par le président du Sénat, avec un mandat de 6 ans depuis février 2023) ;

**Bénédicte Lesage**, dirigeante d'une société de production (désignée par la présidente de l'Assemblée nationale, avec un mandat de 6 ans depuis février 2023).

Ils ont osé priver les Français d'une émission où Cyril Hanouna, grâce à son talent, a réussi au fil des années à transformer une émission de divertissement plutôt vulgaire et bas de gamme en une émission où les phénomènes de société étaient traités avec beaucoup plus de liberté et de pluralisme qu'ailleurs. Cyril Hanouna, c'était trois heures de direct tous les jours, et depuis des années.

<https://www.bvoltaire.fr/c8-supprimee-la-macronie-reformate-le-paysage-audiovisuel/>

Ces crapules de l'Arcom (ex-CSA), aux salaires et aux avantages juteux, en bonnes serpillières du régime de Macron, se sont acharnés depuis des années contre les chaînes de l'empire Bolloré, en foutant une paix royale au service public et à sa partialité, et aux médias des autres milliardaires Arnault, Niel, Krétinsky, Bouygues, Pinault. Seuls CNews et C8 ont été criblés d'amendes. Ces minables petits fonctionnaires de l'Arcom, comme tous les fachos des régimes totalitaires, ont monté patiemment leurs dossiers. Ils ont été jusqu'à infliger 3,5 millions d'euros à C8 et à Cyril Hanouna,

coupable d'avoir remis à sa place son ancien salarié le dealer Louis Boyard, devenu, pour la honte de la France, député.

Voici quelques exemples de décisions rendues par ces pourris.

**Le 10 mai 2022**, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) met la chaîne CNews en demeure deux fois pour manquement à l'obligation d'honnêteté et de rigueur de l'information : pour une séquence révisionniste du 1<sup>er</sup> février, dans laquelle l'éditorialiste du [Figaro Ivan Rioufol](#) déclare que le [ghetto de Varsovie](#) « était un lieu hygiéniste, un lieu qui était fait pour préserver du typhus », alors que selon le consensus scientifique, cette raison hygiéniste était un prétexte ; et pour une séquence du 21 novembre 2021 dans laquelle Thomas Lequertier nie la réalité de la cinquième vague de contamination au [Covid-19](#), contrairement aux informations transmises par l'[Organisation mondiale de la santé](#).

**Le 24 janvier 2024**, l'Arcom sanctionne CNews d'une amende de 50 000 [euros](#) pour « manquement à l'honnêteté de l'information » à la suite d'émissions diffusées le 26 septembre 2022 abordant le sujet de l'insécurité.

**Le 23 mai 2024**, l'Arcom sanctionne CNews d'une amende de 50 000 [euros](#) à la suite des propos de [Geoffroy Lejeune](#) qui affirme, le 28 septembre 2023 dans [L'Heure des Pros 2](#), que l'antisémitisme et la surpopulation carcérale sont des conséquences de « l'immigration arabo-musulmane ».

**En juin 2024**, l'Arcom met en demeure [Europe 1](#) pour manque de « mesure » et d'« honnêteté », reprochant à [Cyril Hanouna](#) et à son équipe d'avoir traité le [Nouveau Front populaire](#) « de manière systématiquement critique et virulente, en des termes souvent péjoratifs et outranciers » et d'avoir reçu une majorité d'invités issus de l'extrême droite.

Au total, 44 réprimandes !

[https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2024/05/24/retrouvez-toutes-les-sanctions-de-l-arcom-contre-c8-et-cnews\\_6223105\\_4355771.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2024/05/24/retrouvez-toutes-les-sanctions-de-l-arcom-contre-c8-et-cnews_6223105_4355771.html)

Cela a bien sûr permis ensuite aux censeurs de gauche, qui n'ont jamais accepté de perdre 3 % du discours de propagande unique des médias à leur service, de multiplier les demandes de sanctions contre CNews et l'Arcom, le summum de ces nostalgiques de la Terreur et de la dictature communiste étant atteint lors de la mission parlementaire et des auditions à charge de Vincent Bolloré et de Cyril Hanouna, qui furent par ailleurs impériaux.

C'étaient les mêmes qui ont orchestré une grève de 60 jours au Journal du Dimanche, reprochant à la direction d'avoir osé installer Geoffroy Lejeune à la tête de la rédaction. Le même Geoffroy Lejeune, hasard, est une des cibles des vopos de l'Arcom.



Bien sûr, derrière cette décision, qui naturellement est fêtée avec indécence par tous les médias de gauche et tous les collabos qui ont volé les dernières élections législatives, il y a la patte de Macron et sa clique, qui, après avoir fermé Russia Today et Sputnik, s'en prennent à présent à une chaîne et à un animateur trop libre pour eux. Ne nous y trompons pas, ceux qui sont derrière le nazillon Thierry Breton pour chasser Elon Musk des réseaux sociaux, ceux qui ont voulu instituer la loi Avia pour réguler les réseaux sociaux ne s'arrêteront pas là, comme le signalaient avec beaucoup de justesse Florian Clémence Houdiakova et Florian Philippot.

Bien évidemment, si les patriotes arrivaient au pouvoir – ce qui aurait pu arriver sans les magouilles Macron-Mélenchon – il leur faudra d'abord dissoudre le Conseil constitutionnel,

le Conseil d'État et toutes les officines du régime qui n'ont qu'un but : au nom de l'État de droit, priver les Français de toutes les libertés publiques, que cela soit l'application du programme de candidats élus par le peuple, ou la liberté d'expression médiatique qu'ils entendent cadenasser.

Et il faudra demander des comptes aux neuf petits commissaires politiques de l'Arcom et les jeter au fond d'un cachot, avant de les juger publiquement, comme des milliers d'autres collaborateurs, et leur faire rendre des comptes au peuple français.

Des plumes et du goudron pour les collabos !

**Lucette Jeanpierre**

<https://ripostelaique.com/il-faudra-dissoudre-larcom-et-juger-les-9-crapules-qui-ont-vire-hanouna-de-la-tnt.html>